

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

# LA LIBERTÉ

DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

*Liberté, Liberté chérie  
Combats avec tes défenseurs  
(ROUGET DE L'ISLE)*

*Un peuple n'est vaincu que  
lorsqu'il accepte de l'être.*

(FOCH)

**HEBDOMADAIRE INDEPENDANT**

Administration, Publicité et Circulation: Léon Briand, rue Jacques Cartier -- SAINT-PIERRE



4/1942

## UN APPEL DU GÉNÉRAL DE GAULLE

**Le 20 Octobre, le Général de Gaulle a lancé l'appel suivant aux soldats et au peuple de France :**

« Pour paralyser la France dans le combat qu'elle mène pour sa grandeur et pour sa vie, la trahison — c'est-à-dire Vichy — redouble en ce moment d'ardeur.

Pour arracher de la France du travail et des victimes afin de les fournir au Reich, la trahison — c'est-à-dire Vichy — se hâte et se multiplie.

« Le Père la Défaite » a très exactement défini le caractère de ces opérations : il s'agit, a-t-il dit, de défendre la France contre elle-même ».

Toutefois, comme la France préfère se défendre contre l'ennemi et que, d'ailleurs, elle sent, dans le fébrile acharnement des traîtres, quelque chose de désespéré, elle passe à la résistance générale.

Dans cette guerre totale, la volonté d'une grande nation, fut-elle pour l'instant enchainée, est une force énorme qui peut devenir décisive, surtout quand il s'agit de la volonté de la France. La conduite de la Nation française, dans l'affaire des cent trente-trois mille ouvriers spécialistes réclamés par M. Hitler, prouve au monde tout entier que notre peuple est engagé dans le combat actuellement le plus nécessaire, je veux dire dans la révolte contre les chefs de la trahison.

Ce combat nécessaire est aussi le plus efficace dans les circonstances d'aujourd'hui, en attendant qu'il soit possible d'abattre l'ennemi directement. Ce combat dispute à Hitler l'appoint de main-d'œuvre qualifiée qui lui est indispensable pour fabriquer le matériel de ses dernières armées. Ce combat reclasse la France à son rang parmi les nations en guerre contre l'abominable Allemagne, l'insolente Italie et le barbare Japon.

Ce combat est un appel pressant jeté par la douleur et par l'amitié de la France à la stratégie alliée. Ce combat permet à la France, en se voyant telle qu'elle est, massive et rassemblée, de se réconforter elle-même d'une espèce de confiance profonde et d'une sorte de terrible joie.

Ainsi, tandis que le courage prodigué par nos combattants sur tous les champs de bataille de la terre, les coups qu'ils portent, le sang qu'ils répandent, ramènent dans la nation entière l'espérance et la fierté, réciproquement, le redressement éclatant de la Patrie transporte nos soldats d'une ardeur multipliée.

Les misérables qui s'imaginent pouvoir séparer moralement la nation de ses défenseurs, les malheureux qui se figurent être en mesure de jouer quelque jeu personnel en dehors du jeu de la nation et les naïfs qui, voyant la mer monter sur diverses plages françaises, se refusent à comprendre qu'il n'y a qu'une seule marée, en seront pour leur honte ou pour leur erreur.

Ce qui est indivisible ne sera pas divisé ! Hardi, soldats français en Orient, en Afrique, dans le Pacifique ! Hardi marins français sur toutes les mers ! Aviateurs dans tous les ciels ! Hardi, ouvriers, paysans, bourgeois, prêtres français qui souffrez et luttez sur chaque arpent de la Patrie ! Hardi Groupements de résistance, « Combat » ! « Franc-Tireur » ! « Libération » ! qui avez mission d'organiser et de conduire les masses françaises dans la grande bataille de l'insurrection nationale ! Tous nous marchons au même combat, du même pas, derrière le même drapeau, comme un jour, je vous le promets, nous nous confondrons tous ensemble dans la même foule immense et fraternelle de la Victoire ».



## TRIBUNE LIBRE

Nous avions déjà dit que « Le Jour » était notre ami: nous venons d'en avoir une nouvelle preuve et nous avons constaté, une fois de plus, l'intérêt que nous porte ce journal. Cependant, nous souhaiterions qu'il contrôlât les débordements de son amitié, ainsi que ses sources d'information, et ne nous mette point dans l'obligation de prononcer, en pensant à lui, la parole fameuse de Voltaire:

« Seigneur, préservez-moi de mes amis!... »

Notre confrère, en effet, dans l'ardeur de sa sympathie, se laisse aller à porter des jugements qui, pour être de bonne foi, n'en sont pas moins un peu hâtifs; en voici un exemple nouveau: un officier des Forces Françaises Combattantes à Saint-Pierre, visé dans un article récent du « Jour », nous communique la mise au point suivante qu'il vient d'envoyer à ce journal:

« Votre collaborateur, M. H. Estienne, dans le numéro du 10 Octobre 1942 de votre journal, mentionne à mon sujet, en me désignant nommément, des renseignements inexacts.

Bien que M. Estienne agisse dans une intention des plus amicales, les circonstances et le souci du sort de personnes qui me sont chères, m'obligent à relever ces inexactitudes.

J'ai en haine la xénophobie et l'antisémitisme et ai eu l'occasion, dans des circonstances graves, de les combattre directement. L'écrasement de ces forces inhumaines est d'ailleurs l'un des buts de la guerre dans laquelle nous combattons les uns et les autres.

Il n'en est que plus vrai, malheureusement, que ces forces dominent de façon absolue, à l'heure actuelle, la plus grande partie de la vieille Europe.

Voilà pourquoi, ayant mes parents en France occupée, j'estime n'avoir pas le droit de laisser passer sans la relever l'assertion inexacte selon laquelle je serais israélite — pour ne pas dire « juif » comme l'écrit M. H. Estienne — et étranger.

Vous n'ignorez pas de quelles rigueurs sont poursuivis, actuellement, en France, les Israélites.

Quelque haine que j'éprouve pour l'antisémitisme, quelque admiration que je professe pour l'héroïque survie du peuple juif, je ne puis permettre que l'on aille risquer, pour des fins de polémique, d'exposer les miens,

qui n'appartiennent en rien à ce peuple, aux rigueurs spéciales édictées en France contre les israélites.

Par ailleurs, j'ai le droit, comme n'importe qui, de révéler la mémoire de mes ancêtres et il m'est odieux de me les voir enlever, et de m'en voir attribuer d'autres, dont je serais fier, assurément, s'ils étaient les miens, mais qui ne sont pas les miens.

S'il est faux que je suis norvégien, comme l'indique M. H. Estienne, car je suis français, marin français, après avoir été fonctionnaire français, il est exact que mes ancêtres aient été norvégiens.

Et il est certain que quiconque est au courant de la culture et de l'histoire scandinaves aura été stupéfait de voir le nom SINDING accompagné par celui de la nation juive, que j'admire, et dont je plains les souffrances, mais à laquelle il est de fait que je n'appartiens pas.

Je vous indique, en terminant, que ce n'est pas à Dunkerque mais à Namsos que j'ai reçu ma croix de guerre, dont j'ai peu de fierté, car d'autres peut-être l'auraient mieux méritée. Je précise également que je ne suis pas « le premier soldat rallié à la France Libre » mais l'un des deux ou trois premiers officiers de la Marine à rallier, le 29 Juin 1940, en même temps que plusieurs centaines de marins. Me mettre avant ces braves gens serait leur faire une injustice.

Je vous serais très obligé de bien vouloir insérer la présente rectification dans le prochain numéro de votre journal.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Stéphane SINDING

Pour continuer à combattre sur tous les fronts du monde — Angleterre, Atlantique, Egypte, Lybie, Méditerranée, Océan Indien, Pacifique, Russie — pour remplacer les braves qui tombent chaque jour, la FRANCE a besoin de tous ceux qui ont la liberté de prendre les armes

**ENGAGEZ-VOUS**  
dans les Forces Françaises Libres

# LES NEUTRES ET LE REDRESSEMENT FRANÇAIS



Le Journal suisse « La Tribune de Lausanne », dans son numéro du 19 octobre, écrit que la plupart des Français ont perdu toute confiance dans le gouvernement de Vichy contre lequel ils ressentent autant de fureur que contre les autorités allemandes d'occupation. Il souligne que les privations et les injustices exaspèrent les masses, spécialement les ouvriers, qui considèrent, désormais, Pétain comme le représentant du Reich et non plus comme le Chef du Gouvernement français. Le journal ajoute que chacun des différents rivaux politiques de Laval se prétend capable de diriger la nation alors qu'en réalité ils poursuivent uniquement la satisfaction de leurs intérêts personnels. En se disant que les hommes qui ont, ou voudraient avoir, les leviers de commande du nouvel « État Français », ne sont en réalité que des pantins aux mains de l'Allemagne, « La Tribune » conclut : « N'est-ce pas la situation prévue, il y a deux ans, par ces Français qui refusèrent de souscrire à l'Armistice, étant convaincus que, seule, la résistance à outrance pourrait sauver la Patrie ?

Ce témoignage d'un grand journal neutre est d'autant plus précieux que, jusqu'à ces derniers temps, les nations européennes demeurées hors de la guerre avaient, le plus souvent, jugé avec sympathie l'œuvre du Gouvernement de Vichy. Les étrangers, pour la plupart ignorants des activités politiques du Maréchal dans la période d'après-guerre, ne voyaient en lui que le vainqueur de Verdun et croyaient qu'il mettrait tout en œuvre pour sauver ce qui pouvait encore être sauvé de l'indépendance française. Grâce à la censure rigoureuse exercée en France non occupée; grâce aux déclarations équivoques du vieillard de Vichy et de ses collaborateurs, cette illusion avait pu être maintenue, tant bien que mal, jusqu'alors.

Cependant, aujourd'hui, malgré toutes les précautions prises, la vérité s'est fait jour, et c'est de Suisse, pays certainement enclin à juger Vichy avec bienveillance, mais aussi pays le mieux situé pour obtenir de France des renseignements sûrs, que nous vient la confirmation de l'échec du Gouvernement du Maréchal et l'approbation de l'action de la France Combattante.

Nous savions, depuis longtemps, que les Français, dans leur immense majorité, rejetaient les hommes de la capitulation et qu'ils s'étaient tournés vers le chef dont l'action maintenait la France dans la Guerre, lui promettait une place d'honneur à la Paix dans la Victoire et lui redonnait confiance en son génie et en sa destinée; mais, nous sentons tout le poids que donne à nos informations précédentes ce témoignage d'un journal

dont l'impartialité ne peut être mise en doute, même par les gens de mauvaise foi...

Tous savent donc maintenant que la France entière est debout, qu'elle a repris sa lutte contre l'opresseur, qu'elle n'a pu être abattue par ceux qui se sont acharnés à la faire douter d'elle-même.

Ainsi le monde sait que dans les usines de nos villes, dans les plaines de notre terre, dans les rues noires de nos banlieues, dans les modestes fermes de nos lointaines campagnes, le peuple de France se lève.

Quel spectacle émouvant et grandiose de voir, aujourd'hui encore, de notre sol dévasté, surgir la moisson du courage, de la foi, de la colère féconde des humbles de France tous ensemble dressés contre la tyrannie et contre l'oppression. En 1942, comme en 1914, comme en 1815, comme au XV<sup>e</sup> siècle, le « miracle français » se renouvelle devant les nations étonnées. Malgré l'écroulement de notre système politique et de notre organisation économique, malgré la démission des prétendues élites à qui les intérêts privés et les intérêts de classe tenaient lieu d'idées, la France continue. Elle continue grâce au dévouement de ce peuple qui, souvent instable et facile à tromper en temps de paix, quand on lui demande d'entrer dans les luttes partisanes, ne varie jamais aux époques du péril, quand il s'agit de défendre le seul intérêt qui soit le sien, l'intérêt de la France.

Aujourd'hui, où cet intérêt se confond avec l'idéal de liberté qui est aussi profondément enraciné dans les gens de chez nous que l'amour de la Patrie, le monde constate que la France reprend son rang, au premier plan de la grande révolution mondiale en cours. Nos Alliés, les neutres, Hitler même, constatent qu'il est impossible de maintenir la France, même battue, même asservie, en dehors de l'histoire des luttes décisives du monde, car c'est le destin de notre pays de penser et de sentir universellement, car c'est le destin de notre peuple d'exprimer, à toutes les époques et dans toutes les circonstances, les aspirations généreuses des hommes.

Rien ne peut tuer ce grand souffle d'humanité, ni l'oppression extérieure, ni la trahison intérieure. Comme il sentait bien, par toutes les fibres de son corps de paysan, l'âme de cette terre invincible, ce Péguy qui disait en traversant la Grande Beauce et « la profonde houle et l'océan des blés » :

« Deux mille ans de labeur ont fait de cette terre  
Un réservoir sans fin pour les âges nouveaux. »

R. D



## Nouvelles de nos Iles

### Les Permissions pour nos Combattants

Monsieur l'Administrateur avait adressé à Londres le télégramme suivant :

« Serais heureux si vous pouviez obtenir que St-Pierrais qui quittèrent Territoire avant Décembre 1941 et qui sont actuellement Marine ou Aviation bénéficient à tour de rôle d'une permission chez eux. Ceci aurait excellent effet sur familles profondément patriotes. »

Londres vient de répondre :

« Je donne les instructions nécessaires pour que satisfaction soit donnée à votre demande dans la mesure où les opérations militaires le permettront. »

\* \*

### Service de Santé

L'arrivée d'un médecin supplémentaire à Saint-Pierre facilitera les visites à domicile sur le Territoire.

Dans leur propre intérêt, il est toujours fortement recommandé aux malades de se rendre à l'hôpital lorsqu'ils le peuvent : ils y seront examinés et traités dans les meilleures conditions qu'à domicile.

Il est cependant rappelé que les malades se trouvant dans l'impossibilité de se rendre aux consultations externes de l'hôpital peuvent faire appel aux médecins du Territoire qui viendront les examiner à domicile.

De même, les malades dont l'état exige un traitement à la chambre, sans pourtant nécessiter leur hospitalisation, seront soignés à leur domicile tant que durera leur maladie.

Comme par le passé, toutes les demandes de visite à domicile, de jour ou de nuit, devront être adressées à l'hôpital qui préviendra immédiatement le médecin intéressé.

\* \*

### Distribution de charbon aux nécessiteux

La distribution habituelle de charbon aux personnes nécessiteuses inaptes au travail se fera cette année en une seule fois durant la première quinzaine de Décembre.

En raison de l'impossibilité de se chauffer tout un hiver avec environ une tonne et demie de charbon, quantité maxima allouée jusqu'ici, l'Administration a décidé de doubler le taux moyen de l'allocation de combustible qui se trouvera ainsi portée à trois tonnes pour une personne ayant bénéficié des secours de façon permanente entre le 1<sup>er</sup> Mai et le 31 Octobre.

Toutefois, afin d'éviter des abus, il a été prévu des mesures de contrôle plus strictes que les années précédentes.

Tous renseignements utiles pourront être obtenus au Bureau de la Main-d'œuvre et du Chômage.

### Le Commando de Saint-Pierre

Le Général de Gaulle a promis à Saint-Pierre et Miquelon que ses fils défileraient les premiers sous l'Arc de Triomphe. Il vient de prendre une décision qui leur permettra de débarquer les premiers sur le sol de France.

Il a décidé de créer le Commando de St-Pierre, unité qui sera recrutée soit parmi les habitants de Saint-Pierre et Miquelon, soit parmi les Français résidant au Canada et aux Etats-Unis, soit enfin, parmi les Forces Françaises Libres.

L'organisation de cette unité a été confiée à l'Administration du Terroire.

Les volontaires pourront adresser leurs demandes à l'Administrateur, soit par la voie hiérarchique pour les militaires et les fonctionnaires, soit directement pour les autres.

LA LIBERTÉ de Saint-Pierre et Miquelon est publiée à Saint-Pierre et imprimée à l'Imprimerie du Gouvernement.

#### Prix de l'abonnement:

Pour le Territoire:	1 an....	50 fr.
	6 mois	26 fr.
France et Colonies:	1 an ...	70 fr.
	6 mois	40 fr.
Etranger:	1 an....	3 dollars U.S.A.
	6 mois	2 dollars U.S.A.
Canada:	1 an....	3 dol. 50 Canad.
	6 mois	2 dol. 50 Canad.

#### Prix des Annonces:

(Payable d'avance)

1 à 6 lignes.....	16 fr.
Chaque ligne en sus.....	3 fr.
Chaque annonce répétée, moitié prix	

Les avis et annonces doivent être remis 4 jours avant la publication

Les abonnements sont reçus, pour les Etats-Unis au Bureau de la Free French Delegation, 626 Fifth Avenue, New-York City; et pour le Canada, au Service d'Information de la France Libre, 448, Avenue Daly, Ottawa, Canada

**ABONNEZ-VOUS:**

**VOUS NOUS AIDEREZ.**

**NOS COMBATTANTS****NOUS ÉCRIVENT...**

Eugène Beaupertuis à Monsieur l'Administrateur du Territoire:

Depuis mon débarquement en Angleterre, j'ai eu la chance de rencontrer la plupart des camarades qui m'avaient précédé ici. Depuis j'y suis toujours et j'ai eu la patience d'attendre jusqu'au début du mois pour suivre le cours auquel j'étais destiné, mais voyant la date toujours retardée, je me suis décidé à suivre le cours de canonnier qui demande moins de temps et, de ce fait même, me permettra d'embarquer plus vite (peut-être aurons nous la chance d'embarquer sur des corvettes et d'aller faire un tour au pays). Tout ce que nous sommes de Saint-Pierrais, nous avons hâte d'embarquer, car jamais nous n'oublierons nos 22 camarades qui, accomplissant sans murmure et jusqu'au bout leur dure et obscure tâche, sont morts en braves. Dès que nous avons eu la nouvelle, nous avons pensé à leurs familles et au deuil du pays qui, pourtant, supporte avec tant d'énergie les durs coups du sort.

Il me faut vous dire aussi que la correspondance nous parvient très irrégulièrement; nous ne sommes pas sans reconnaître les méfaits de la guerre sous-marine et de la difficulté des courriers mais je ne doute pas que si quelque chose peut-être fait, vous le ferez de bon cœur.

Nous sommes toujours fiers de combattre pour la cause, car en la défendant, non seulement nous contribuerons à la libération sûre et prochaine de la France, mais aussi au maintien de notre vie familiale.

Veuillez recevoir, Monsieur l'Administrateur, de mes camarades, René Sabarotz, René Plaa, Jean Rouillé, Noël Mahé, qui sont au cours avec moi, et de moi-même l'expression de nos sentiments dévoués.

Vive la France Combattante! Vive Saint-Pierre!

\* \* \*

Le Quartier-Maître électricien L.....  
au Capitaine de Corvette commandant la Marine  
à Saint-Pierre.

Commandant,

Permettez-moi de faire appel à votre bienveillance et à votre générosité pour mettre fin à une situation qui me ronge depuis un très long moment et me remplit de cœur d'amertume. Je ne veux plus rester à Saint-Pierre alors que tant de mes camarades ont la possibilité et la satisfaction de servir utilement et faire payer à l'ennemi, un peu tous les jours, tout le mal qu'ils ont fait et feront encore.

Je ne veux pas passer un hiver encore ici alors que j'y suis depuis neuf mois; alors que la plupart de mes camarades combattent sans répit et sans repos depuis des années. Ne pensez-vous pas que je suis à même de reprendre la lutte et de relever un de mes camarades fatigué?

Vous me répondrez, peut-être, Commandant, que puis être aussi utile et que je puis rendre des services ici.

A cet argument, permettez-moi, Commandant, de vous dévoiler les sentiments qui m'animent et de faire appel à votre qualité d'Officier de Marine et de Français Libre.

Comment pourrais-je espérer rentrer en France un jour la tête haute et fier de moi, une fois la victoire acquise, venant de Saint-Pierre et Miquelon sans pouvoir seulement cracher ma haine et mon désir de vengeance à la tête de cette race m'audite d'Allemands; moi qui ai tant souffert déjà durant la première guerre, étant Alsacien-Lorrain, avec notre pays dévasté à deux reprises en vingt ans d'intervalle, ayant perdu ma mère et ma jeune sœur dans des conditions tragiques alors que nos parents endurent tous les affronts et subissent la haine et la vengeance des allemands; alors que ma province est rattaché à l'Allemagne et que, si j'étais chez moi, on me contraindrait à servir contre mon pays dans les forces allemandes.

Alors que mes 140 camarades du Surcouf dont je partageai le sort depuis sa reprise par la France Libre, sont morts et que j'ai dû les quitter avec le plus profond découragement en moi pour rester ici à Saint-Pierre.

Alors que le Commandant d'Estienne d'Orves que j'ai suivi depuis l'Armistice avec son petit groupe de fusiliers-marins volontaires, le « premier groupe marin », sur les différents théâtres de guerre d'Afrique et que nous vénérions n'est même pas vengé.

Alors que le jour de l'Armistice, étant à bord du cuirassé « Lorraine » et dégoûté par l'attitude de mes camarades et de beaucoup d'officiers anglophobes, j'ai tout fait pour ranimer l'esprit de lutte et la confiance parmi certains équipages, ce qui m'amena à cette époque à entrer en lutte ouverte avec les plus ardents partisans de Vichy. Je vous joins une lettre de l'Amiral Godfroy qui vous donnera une preuve.

Commandant, je sollicite instamment de vous, de me permettre de reprendre la lutte de la manière la plus active, jusqu'à son dénouement. Cet hiver sera dur pour tous, je veux reprendre ma place au combat.

Je suis très bon sous-marinier et en qualité d'électricien je puis rendre de bons services à bord de certaines unités.

Certains de mes chefs qui m'ont connu et apprécié peuvent témoigner de la valeur de mon travail à bord du « Surcouf » alors que j'ai remis seul en parfait état sa télécommande et le télépointage d'artillerie qui furent sabotés.

Je ferai ce que l'on demandera de moi qui puisse frapper l'Allemagne; je suis prêt à aller n'importe où, à accepter la tâche la plus dangereuse et la plus ingrate qui soit et qui pourra participer au relèvement de l'honneur de la France et de notre Marine de guerre. Mais je vous en supplie de toutes mes forces, Commandant, faites-moi partir le plus rapidement qu'il vous sera possible, ne me laissez pas ici.

Je vous prie, Commandant, de pardonner cette longue lettre très osée de votre humble subordonné et de croire en mon dévouement et mon plus profond respect.



## VIEUX PAPIERS

Iles Saint-Pierre et Miquelon

Une Assemblée révolutionnaire à St-Pierre et Miquelon en 1793

(Suite)

Les citoyens Martin, Fuec (1), Gachot, soutenus par la majorité de l'Assemblée, rappelèrent à la loi et le citoyen Bourrilhon protesta contre les dangereuses opinions du Président et s'écria que les Loix de la République française devoient être exécutées dans tous les lieux de sa dépendance.

Alors il s'éleva un tumulte, malgré lequel la majorité des *oui* parvint à couvrir les *non* qui se faisoient entendre à l'extrême du côté gauche avoisinant le Président. Dans la même enceinte le citoyen Bourrilhon s'étant aperçu que le citoyen Basset fils, derrière lequel il se trouvoit, vouloit se porter à un acte de violence contre le citoyen Fuec qui réclamoit l'observation de la loi des assemblées primaires, l'arrêta et lui représenta avec honnêteté que toutes voies de fait n'étoient pas permises dans une Assemblée. Le citoyen Powel demanda la parole et l'ayant obtenu insista sur ce que l'ont fit lecture de la Loi relative aux assemblées primaires et témoigna son désir qu'elle fût mise à exécution. Cette motion fut aussitôt appuyée par le citoyen Fuec et beaucoup d'autres membres, et malgré les efforts du Président pour l'éluder le secrétaire général Gachot lut plusieurs articles de cette loi, auxquels le dit Président vouloit toujours donner une fausse interprétation.

Dans ce moment arriva le citoyen Edouard Sylvain qui, ayant demandé de faire connoître à l'Assemblée un Décret de la Convention nationale ayant rapport à la présente discussion et inscrit sur une Gazette qu'il avoit à la main, fut à peu près ce qui suit : « Que tout Français « âgé de vingt-un ans révolus, ayant un an de domicile « dans le canton et n'étant point en état de domesticité, « pouvoit voter dans les assemblées, que la distinction « de citoyens actifs et de citoyens non-actifs étoit abolie « pour toujours et qu'il n'existoit plus en France que « des citoyens. »

Aussitôt la très grande majorité a applaudi et manifesté sa joie, sur ce que les Représentants de la Nation avoient reconnu que le Pauvre avoit le droit de voter comme le Riche, et qu'on ne pouvoit sans blesser l'Egalité l'accorder à l'un et le Refuser à l'autre, etc...

Alors le citoyen Salmon ayant obtenu la parole a fait une Pétition au nom d'une grande majorité de Français hivernants dans la colonie depuis une ou plusieurs années, pour obtenir à ceux d'entre eux qui réunissoient les conditions requises par la loi le droit de voter.

Le Président fit difficulté d'admettre cette Pétition et plusieurs membres du côté gauche crièrent que ces étrangers n'avoient nullement le droit de voter avec eux. La majorité de l'Assemblée désapprouva hautement ces cris,

d'autant plus inconsidérés que partout ailleurs on auroit entaché d'aristocratie ceux de qui ils partoient, puisqu'ils dénotoient par là une intention formelle d'établir des distinctions parmi les Français libres et parfaitement égaux en droits.

Le citoyen Fuec ayant converti cette Pétition en motion demanda qu'il fut sur le champ délibéré et arrêté, si les Pétitionnaires avoient ou non droit de voter; cette motion appuyée du plus grand nombre a été constamment éludée par le Président et rejetée par les membres à l'exception du côté gauche qui, voyant leur minorité et d'après un signal que le citoyen Lafitte Père leur fit avec son chapeau, prirent leur élan et sortirent du chœur où ils formoient un groupe de rebelles à la Loi et d'ennemis de la tranquillité. Néanmoins s'étant retournés et ayant vu que l'Assemblée continuoit sa séance et ne faisoit pas même attention à leur départ et craignant, sans doute, que le Président Bordot pendant leur absence ne pût se dispenser de suivre les loix, dont la majorité ne cessoit de réclamer l'exécution, ils rentrèrent et persistèrent à troubler la paix que tous les bons patriotes tâchoient en vain de ramener dans l'Assemblée.

Plusieurs membres demandèrent que l'on procédât enfin à la nomination d'un Président; le Secrétaire Gachot pour empêcher l'effet de coalisation ou autres abus, qui ne peuvent manquer de se glisser dans des opérations où la loi ne sert pas de base, crut sage de lire l'article premier du décret du deux février 1870, qui oblige les Electeurs à écrire ou faire écrire par les scrutateurs leur Bulletin sur le Bureau même.

Mais citer une Loi c'étoit un signal pour les membres du côté gauche de provoquer le trouble, aussi eut-il lieu aussitôt et malgré l'appui de la majorité pour l'observation de l'article cité, le Président, toujours soutenu du petit nombre de la gauche, dit avec eux que l'on pouvoit faire son Bulletin comme on l'entendoit, et proposa comme les meilleures lois à suivre les coutumes les plus abusives.

Le citoyen Salmon obtint une seconde fois la parole et proposa qu'avant de procéder à la nomination d'un Président la question de savoir si les *Pétitionnaires voteront ou non* fut mise aux voix.

Le citoyen Fuec ayant converti en motion ladite Proposition et demandé qu'il fut délibéré sur cet objet avant de passer outre et sa motion se trouvant appuyée, les mêmes membres du côté gauche s'y seroient opposé de nouveau et auroient crié que le dit Fuec n'avoit pas droit de voter, qu'il falloit le mettre dehors, et même, paraisoient tout prêts à fondre sur lui. Ce citoyen a répondu à leurs invectives « qu'il avoit juré comme eux « de maintenir l'Egalité et la Liberté, qu'ils ne pouvoient « produire contre lui aucun motif valable d'exclusion « et qu'ainsi il prétendait jouir de ses droits et qu'il « parleroit dans l'assemblée, tant qu'elle-même ne « s'opposeroit pas et surtout en ce moment où il avoit « le bonheur d'être l'avocat de Pétitionnaires Français « et bons citoyens, qu'ils vouloient en vain priver d'un « droit que la Loi leur assuroit. »

(A suivre)

(1) Chirurgien. En 1816, M. Fuec revint dans la colonie comme chef du service de santé.

**RADIO SAINT-PIERRE**

FQN — 447 m. — 670 kc

**EMISSIONS DE LA SEMAINE  
DU 27 OCTOBRE AU 3 Novembre 1942.**

MARDI 27

- 20 h. 30 Marche lorraine,  
20 h. 35 Nouvelles, commentaire et avis divers,  
20 h. 50 Gauserie du Père de Bélinaye,  
21 h. 00 Contrastes musicaux,  
21 h. 15 Faits et chiffres,  
21 h. 25 Sidi-Brahim — Citation — Fin d'émission.

MERCREDI 28

- 20 h. 30 Marche lorraine,  
20 h. 35 Nouvelles, commentaire et avis divers,  
20 h. 50 Quelques marches militaires étrangères,  
21 h. 10 Pégu et la France,  
21 h. 25 Sidi-Brahim — Citation — Fin d'émission.

JEUDI 29

- 20 h. 30 Marche lorraine,  
20 h. 35 Nouvelles, commentaire et avis divers,  
20 h. 50 Soirée des auditeurs,  
21 h. 25 Sidi-Brahim — Citation — Fin d'émission.

VENDREDI 30

- 20 h. 30 Marche lorraine,  
20 h. 35 Nouvelles, commentaire et avis divers,  
20 h. 50 Les rois de l'accordéon,  
21 h. 10 Chansons de marins,  
21 h. 25 Sidi-Brahim — Citation — Fin d'émission.

SAMEDI 31

- 20 h. 30 Marche lorraine,  
20 h. 35 Nouvelles, commentaire et avis divers,  
20 h. 50 Course au Trésor,  
20 h. 55 Raimu, Fernandel & Cie,  
21 h. 10 Soirée des jeunes,  
21 h. 25 Sidi-Brahim — Citation — Fin d'émission.

DIMANCHE 1<sup>er</sup>

- 20 h. 30 Marche lorraine,  
20 h. 35 Nouvelles, commentaire et avis divers  
20 h. 50 Ballets célèbres,  
20 h. 20 Récits de guerre,  
21 h. 00 Quelques airs célèbres,  
21 h. 25 Sidi-Brahim — Citation — Fin d'émission.

LUNDI 2

- 20 h. 30 Marche lorraine,  
20 h. 35 Nouvelles, commentaire et avis divers,  
20 h. 50 Musique classique,  
21 h. 15 Hommage à nos morts,  
21 h. 25 Sidi-Brahim — Citation — Fin d'émission.

MARDI 3

- 20 h. 30 Marche lorraine,  
20 h. 35 Nouvelles, commentaire et avis divers,  
20 h. 50 Devinettes musicales,  
21 h. 15 Naissance d'un bombardier,  
21 h. 25 Alsace-Lorraine — Citation — Fin d'émission.

**ÉPHÉMÉRIDES DE ST-PIERRE & MIQUELON****21 OCTOBRE:**

- 1520 Le pêcheur portugais Alvarès Faguendes qui explorait les côtes depuis la nouvelle Ecosse jusqu'à la Plaisance (Terre-Neuve), reconnaît les îles St-Pierre & Miquelon qu'il appelle «les onze mille Vierges» en l'honneur de St-Ursule, fête du jour.  
1830 Les officiers et fonctionnaires de la colonie, la gendarmerie, les équipages des goélettes «Biche» et «Brestoise» prêtent entre les mains du commandant le serment de fidélité à S. M. Louis Philippe I<sup>r</sup>. Au cours de cette cérémonie, la batterie de la place tire une salve de 104 coups de canon. Le soir les édifices publics sont illuminés.  
1918 Ollivier, Auguste, soldat au 33<sup>me</sup> régiment d'infanterie coloniale, né à St-Pierre, meurt à Chaumont-sur-Aire (Meuse) des suites de maladie contractée en service commandé et Hagen, James-Georges, né à St-Pierre, engagé volontaire au 1<sup>er</sup> régiment terre-neuvien, est mortellement blessé près de Poperinghe (Belgique). Morts pour la France.

**22 OCTOBRE:**

- 1879 Le steamer «Faraday» pose à terre avec un plein succès, dans l'anse à Ravenel, deux câbles dont celui de Brest de la compagnie Pouyer-Quartier.  
1897 Naufrage de la goélette française «Matoise» dans l'anse à Philibert.  
1908 Un sifflet de brume construit sur l'extrémité Est de l'Île Verte par le gouvernement de Terre-Neuve, fonctionne pour la première fois.  
1916 M. William Littaye, Sous-Lieutenant de 2<sup>me</sup> classe des troupes coloniales, un enfant de St-Pierre, est promu officier de la Légion d'Honneur devant Verdun, Chevalier du 31 Décembre 1903.

**23 OCTOBRE:**

- 1772 M. d'Angeac, gouverneur des îles St-Pierre & Miquelon depuis 1763, demande sa mise à la retraite.  
1873 Le commandant Joubert demande au Département l'établissement d'un sifflet de brume à Galantry.  
1895 Le bateau pilote «Laure» coule à quatre mille de St-Pierre.

**24 OCTOBRE:**

- 1860 Un incendie éclate au matin, rue Carpillet, dans un magasin contenant du foin et des pièces de vin et d'eau-de-vie. La maison voisine flambe bientôt sans qu'il soit possible aux habitants de rien sauver. L'hôtel du commandant est un moment menacé; et, pour éviter la conflagration du tribunal et de l'église, la salle d'audience, composée d'un simple rez-de-chaussée doit être abattue.  
1890 Louis Franchet, de l'Île-aux-Marins, travaillant à l'agrandissement d'une maison de M. Louis Heudes, en cette localité, est écrasé par le pignon Est qui s'abat sur lui.  
1916 Lebran, Léon, né à St-Pierre, soldat au régiment d'infanterie coloniale du Maroc, est tué à l'assaut du fort du Douaumont. Mort pour la France.  
1924 Slaney, Patrice, se rendant à l'Île-aux-Chiens dans son doris, est poussé par un vent très violent dans la passe du S. E. et disparaît. Les remorqueurs «Saint-Pierre» et «Labrador» envoyés à son secours ne trouvent rien.

**25 OCTOBRE:**

- 1870 Charles Cormier, patron de la goélette «Providence» de Miquelon sauve au large de la Pointe-aux-Soldats, trois matelots d'un wary qui, assaillis par un violent coup de vent de S.S.O. allaient infailliblement périr sans son intervention.

- 1920 MM. Cloanec, maire de St-Pierre, et Gervain Pierre, pilote nommés respectivement Chevaliers de la Légion d'Honneur par décrets en date du 27 Juillet et 11 Août 1930 sont reçus officiellement dans l'ordre par M. Sautot, gouverneur p.i. délégué du Grand Chancelier.

**26 OCTOBRE:**

- 1837 Naufrage à Langlade du navire anglais «William Maitland».  
1871 Publication dans la feuille officielle de la colonie, du message de M. Thiers, Président de la République à l'Assemblée Nationale.  
1893 La goélette française «Allouette» fait côte sous le Cap Blanc de Saint-Pierre.  
1917 Etcheverry Edouard, né à Grand Bank (Terre-Neuve) où ses parents étaient de passage, fusilier breveté au bataillon des Fusiliers-Marins, est tué à Langewade (Belgique). Mort pour la France.

**27 OCTOBRE:**

- 1869 La goélette «St-Joseph» de Bordeaux fait côte sur le littoral de la rade de St-Pierre par ouragan de N.E. L'équipage agrippé sur les flancs du bâtiment chaviré, se sauve à grand peine bien que la côte soit distante de 7 à 8 mètres seulement. Les bateaux des pilotes Coudray et Yvon viennent également à la côte, sans personne à bord.



*Essayez la MARGARINE*

# CROWN

EN VENTE DANS TOUTES LES ÉPICERIES

## PATUREL FRERES

COMMISSION

CONSIGNATION

ALIMENTATION

GROS & DÉTAIL

Charbons «Vieille Mine» et «Bras d'or»

## Eugène THÉAULT

QUAI DE LA RONCIERE

FERBLANTERIE - QUINCAILLERIE  
POSES APPAREILS DE CHAUFFAGE  
SALLE DE BAÏNS ET ACCESSOIRES

## Léon BRIAND

Rues de Sèze & Jacques Cartier

SAINST-PIERRE & MIQUELON

Papeterie — Librairie — Journaux et Revues

Cartes postales vues et fantaisies

Appareils et films KODAK.

Tous travaux photographiques.

du 1<sup>er</sup> Octobre au 1<sup>er</sup> Avril

## PORTRAITS A L'ATELIER

Tous les Jeudis de 11 à 14 heures.

Pour photos passeports et identité tous les jours,

sauf le Dimanche

La Maison

## GUSTAVE DAGORT

avise sa clientèle

qu'à partir du 1<sup>er</sup> Novembre 1942,

elle arrête sa comptabilité

et que par conséquent elle se trouve dans l'impossibilité de continuer à faire des avances même aux clients payant régulièrement au mois.

Dorénavant il ne sera vendu qu'au comptant seulement.

Nous remercions nos clients qui nous ont favorisés de leurs achats depuis plusieurs années, et espérons reprendre plus tard nos avances habituelles.

## L'ESPAGNOL Gustave

Quai de la Roncière — SAINT-PIERRE

### Articles de Ménage

Ripolin et Peintures toutes couleurs

Essences -:- Huile de lin -:- Mastic -:- Vernis

Verre ordinaire et imprimé, etc.

### Appareils de Chauffage en tous genres